

**Des arrestations de présumés trafiquants de drogue sont enregistrées quasiment toutes les semaines à travers les différentes villes du pays, alors même que les destinations prises par les drogues saisies laissent de nombreux observateurs interrogateurs.**

**DANS** notre livraison du week-end dernier, nous faisons état de dame Anastasie Mbazo'o Mba, une Gabonaise présentée comme une récidiviste. En ce qu'avant sa nouvelle incarcération, mercredi dernier à la prison centrale de Libreville, elle avait déjà été écrouée pour les mêmes faits de détention et de commercialisation de chanvre indien.

De retour de Bitam, où elle dit être allée faire des emplettes en produits dopants, pour ensuite écouler ce poison sur la place de Libreville, elle a été cueillie quasiment aux portes de la capitale gabonaise. Précisément à Ntoum, avec deux sacs de cannabis, soigneusement rangés dans ses bagages.

Aussi curieux que cela puisse paraître, la dame a réussi l'exploit de franchir les nombreux postes de contrôles de gendarmerie qui jalonnent le réseau routier au départ de Bitam, sans être inquiétée. Et, n'eurent été la vigilance et le flair des gendarmes de Ntoum, il est presque certain qu'elle serait entrée avec sa "marchandise" à Libreville.

En réalité, le cas Anastasie Mbazo'o Mba ne constitue qu'une goutte d'eau dans l'océan de dealers qui écumment les centres urbains gabonais. Tant on n'y compte plus le nombre de personnes interpellées chaque jour, ainsi que les quantités de chanvre indien ou de cannabis trouvées en leur possession. C'est que la vente clandestine de ces produits est un business qui se porte plutôt bien chez nous. Au point que, hommes, femmes et adolescents adeptes des raccourcis, n'hésitent plus à se lancer dans ce trafic aux conséquences redoutables sur la santé mentale des consommateurs, et même l'ensemble de la société.

En fait, ces derniers, prenant pour prétexte la précarité dans laquelle ils vivraient, s'inscrivent désormais dans une logique de défiance des instances judiciaires, en bravant notamment l'interdit. La formule « *ça passe ou ça casse* » trouve ainsi tout son sens, et dame Anastasie Mbazo'o Mba ne peut que se morfondre du fond de sa cellule de ce que, pour la seconde fois, son coup ait foiré. Elle dont le projet de se faire de l'argent, en essayant la drogue au sein de la population a été brutalement interrompu par « l'intrusion » des gendarmes du chef-lieu du département du Komohandah.

**PRESSIONS.** Mais si l'on peut, dans une certaine mesure, saluer le travail mené au quotidien par l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) et les

autres partenaires, en vue de freiner la consommation et l'invasion des substances illicites sur le territoire national, force est de reconnaître qu'il y a comme une opacité en ce qui concerne la traçabilité de l'usage fait des quantités de drogues saisies.

En effet, voilà plus d'un an que tous les parquets de la République observent un silence pour le moins assourdissant sur tout projet de destruction de ces substances. Alors même que, tous les jours, des dealers sont interpellés et leur chanvre saisi.

Il est vrai que le parquet de Libreville s'est prêté, samedi dernier, à cette opération en faisant passer sous les flammes près de 500 kilogrammes de chanvre indien, saisi entre septembre 2015 et octobre 2016. Mais, à supposer que cette quantité de produit représente bien celle collectée durant la période indiquée, à quand remonte alors la dernière opération d'incinération ?

Qu'en est-il dans les autres juridictions du pays, en particulier celle d'Oyem, qui enregistre, quasiment chaque jour, des entrées de cannabis en provenance de la Guinée équatoriale ? Est-on sûr qu'en plaçant longtemps du cannabis sous scellés dans les greffes des tribunaux, dans l'attente des décisions de justice volontairement prolongées par les magistrats, cela ne risque pas d'éveiller, chez les personnels judiciaires qui y travaillent, le sens des affaires illicites, en raison des pressions de tous ordres auxquelles ils fe-

traient face ? Le cas Anastasie Mbazo'o Mba ne constitue qu'une goutte d'eau dans l'océan de dealers qui écumment les centres urbains gabonais. Tant on n'y compte plus le nombre de personnes interpellées chaque jour, ainsi que les quantités de chanvre indien ou de cannabis trouvées en leur possession. C'est que la vente clandestine de ces produits est un business qui se porte plutôt bien chez nous. Au point que, hommes, femmes et adolescents adeptes des raccourcis, n'hésitent plus à se lancer dans ce trafic aux conséquences redoutables sur la santé mentale des consommateurs, et même l'ensemble de la société.

chestrée par certains hommes en toges ? Autant de questions qui interpellent les responsables judiciaires sur leur rôle réel dans le combat contre

le fléau de la drogue en terre gabonaise, et principalement au sein de la population jeune, où ce produit fait beaucoup de ravages.

Trois mois que Martine Orchidée Victoire, notre cher membre fondateur de l'ONG OIIDF (accompagnement des personnes souffrant de l'épilepsie et leur familles),

Se repose auprès de son Père Céleste, l'Éternel Dieu.

A cet effet, le couple fondateur, M. et Mme OBAME ANDA,

invite les membres de l'ONG OIIDF, les volontaires, les bénéficiaires et leur familles, les partenaires, les familles, amis et connaissance, au culte d'action de grâce, suivi d'un cocktail, qui sera célébré :

**Ce Jeudi 24 novembre 2016 à 17h00, au siège de l'ONG OIIDF,**

Résidence n° 3, 100m après l'Hôpital Régional de Melen.

Contact ONG OIIDF. 07 28 01 40 / 02 42 25 75

« En effet, comme la terre fait sortir les pousses, ou comme un jardin fait germer ce qu'on y a semé, ainsi le Seigneur Dieu fera germer salut et louange devant l'ensemble des nations. »